

Procès-verbal séance du 17 décembre 2015

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)

-

Madame KEMPF est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal la liste des **marchés conclus de septembre à décembre 2015 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES sur 4 ans			
location maintenance photocopieurs	dec 15	Dactyl buro 18 Bourges	122 000,00 €
MARCHES DE FOURNITURES A BONS DE COMMANDE sur 3 ans 2016-2017-2018			
Fourniture de vêtements de travail lot 1 vêtements	nov-15	T.R.C 18 St Doulchard	maxi : 6 000, 00 € / an
Fourniture de vêtements de travail lot 2 EPI	dec 15	Wurth 63 Erstein	maxi : 3 600,00 € / an
Fourniture de vêtements de travail lot 3 chaussures	dec 15	Wurth 63 Erstein	maxi : 6 000,00 € / an
MARCHES DE FOURNITURES A BONS DE COMMANDE sur 4 ans 2016-2017-2018-2019			
lot 1 fournitures de bureau	dec 15	Catinaud 18 Bourges	maxi : 12 000,00 € /an
lot 2 fournitures scolaires	dec 15		maxi : 24 000,00 €/an
lot 3 fournitures jeunesse	dec 15		maxi : 12 000,00 € / an
lot 4 papier	dec 15		maxi : 6 000,00 € / an
lot 1 produits d'entretien	dec 15	Fichot 28 Mainvilliers	maxi : 7 200,00 € / an
lot 2 produits jetables	dec 15	LE Goff 44 Pont St Martin	maxi : 1 200,00 € / an
lot 3 produits hygiène cantine	dec 15	Fichot 28 Mainvilliers	maxi : 6 000,00 € / an
MARCHES DE TRAVAUX			
Voirie 2015 lot 1 émulsion enrobé - Avenant	sept-15	Eurovia 18 le Subdray	3 888,00 €
VRD rue des Foulons	oct-15	Clément TP Sologne 41 Salbris	134 904,00 €

MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES sur 3 ans 2016-2017-2018			
Assurances lot 1 dommage aux biens	nov-15	SMACL 79 Niort	47 530,08 €
Assurances lot 2 responsabilité et risques	nov-15	SMACL 79 Niort	9 852,48 €
Assurances lot 3 véhicules	nov-15	ACM 67 Strasbourg	30 227,10 €
Assurances lot 4 protection juridique	nov-15	SMACL 79 Niort	3 013,20 €
Assurance lot 5 protection fonctionnelle agents et élus	nov-15	SMACL 79 Niort	1 952,19 €
Fourniture électricité :			
Mise en concurrence UGAP n° 15U065-005-001 relative à la fourniture et acheminement d'électricité et services associés des PDL de catégorie C5 distribués par le réseau ERDF listés au Bordereau des PDL du lot 5_ERD_CS_A	nov-15	ENGIE 76 Bois Guillaume	
Mise en concurrence UGAP n° 15U065-007-001 relative à la fourniture et acheminement d'électricité et services associés des PDL de catégorie C4 et C3 distribués par le réseau ERDF listés au Bordereau des PDL du lot 7_ERD_C4C3_A	nov-15	EDF 92 Paris la Défense	840 000,00 €
Mise en concurrence UGAP n° 15U065-010-001 relative à la fourniture et acheminement d'électricité et services associés des PDL de catégorie C2 et C1 distribués par le réseau ERDF listés au Bordereau des PDL du lot 10_ERD_C2C1_A	nov-15	EDF 92 Paris la Défense	

ACCORDS CADRES -2016-2017			
fourniture de fioul domestique	dec 15	4 titulaires : Aubigny Combustibles 18 Aubigny sur Nère - Caldéo 45 St Jean de Braye - Bolloré énergie 18 St Douillard - Chantelat 18 Argenvières	maxi : 72 000,00 € / an

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 26 Novembre 2015** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

> Plan local de prévention de la délinquance

Monsieur ROUARD indique que le projet de plan local de prévention de la délinquance est élaboré autour de 3 axes (programme local d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, programme local d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, programme local d'actions pour améliorer la tranquillité publique). Ces trois orientations sont déclinées en 13 fiches actions de prévention de la délinquance.

Madame RENIER précise que la fiche technique « participation citoyenne » p. 26 est retirée.

Elle rappelle que les actions envers les jeunes sont :

- l'équipe préventive itinérante « la maraude »,
- « Viens organiser ton séjour été3. Ce projet proposé par Madame Gressin permet aux jeunes d'organiser eux-mêmes leur séjour d'été
- chéquier Clarc de la Région suivi par Madame MALLET
- mieux connaître leurs souhaits, leurs motivations. Il s'agit d'une boîte à idées sur le site Internet de la commune et sur la page Facebook de la Maison des Jeunes
- Comment impliquer les parents ? Il s'agit d'impliquer les parents dans les actions de prévention.

- la citoyenneté : une prévention de la délinquance. Monsieur CHAUSSERON précise que l'idée de l'action est partie du principe que la délinquance était un mauvais moyen d'exister et de s'exprimer pour les jeunes. Il fallait mettre en place des cadres dans lesquels les jeunes puissent s'exprimer en milieu associatif pour exister par le positif et non par le négatif.

L'action pour prévenir les violences intrafamiliales et faites aux femmes sera suivie par un intervenant social dépendant de l'association « Le Relais »

Pour ce qui est de l'axe sur la tranquillité publique, les actions mises en place sont :

- l'opération tranquillité vacances. Monsieur ROUARD précise que cette action n'est pas limitée aux vacances, mais également une absence de quelques jours de suite.

Madame DAUGU rappelle que lors de la réunion de travail, il avait été indiqué « absence continue supérieure à deux jours » et non vacances scolaires.

Madame RENIER propose de rectifier la fiche en conséquence.

- la vidéo-protection

- J'aime ma vie, je la respecte. Les thèmes changent toutes les trois semaines.

- la coordination police municipale/gendarmerie. Il s'agit d'une réunion mensuelle organisée en mairie pour faire un point de situation sur la sécurité.

Madame RENIER explique que la fiche sur la participation citoyenne a été retirée car tous les membres du conseil municipal ne sont pas persuadés de l'intérêt d'une telle action. Des renseignements complémentaires seront apportés au Conseil par des élus qui l'auront expérimentée.

Madame DAUGU indique qu'elle votera contre ce projet de délibération en raison de son désaccord sur deux ou trois fiches.

Elle indique qu'elle est d'accord sur les fiches jeunes (fiche 6). Pour ce qui est de l'implication des parents, il avait été fait allusion à faire référence au réseau d'écoute et d'aide à la parentalité (Reap) qui existe déjà sur le département.

Monsieur ROUARD explique que le lien avec le réseau a été abandonné depuis quelques années.

Monsieur AUTISSIER indique que ce réseau existe au niveau des maisons des solidarités mais que l'action est faible avec peu de participation.

Madame RENIER demande que des renseignements soient pris sur le sujet.

Pour ce qui concerne les violences faites aux femmes (fiche 8), Madame DAUGU rappelle qu'il existe le fil écoute au sein du Conseil départemental.

Madame DAUGU précise qu'il s'agit de proposer aux personnes susceptibles de bénéficier de ces actions, tous les intervenants possibles.

Madame RENIER propose de lister tous les intervenants au moment de la communication au public.

Sur la fiche 11 sur la vidéo-protection, Madame DAUGU insiste sur le fait que cela déplace la délinquance, que l'on dépense l'argent public pour des mirages sécuritaires. Si on regarde le diagnostic sur Aubigny, il y a une hausse des cambriolages et le nombre d'élucidations des délits effectuées grâce à la vidéo-protection n'est pas indiqué.

Madame RENIER répond que de nombreux délits sont élucidés grâce aux caméras. Elle ajoute que les forces de gendarmerie sont de moins en moins nombreuses et que la mission régaliennne de l'Etat redescend sur les communes. Il est préférable d'avoir des caméras pour protéger les habitants que de ne rien faire et tempêter contre l'Etat qui n'assure plus cette protection.

Madame DAUGU regrette que l'effet soit a posteriori.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il n'est pas possible de parler de « mirages sécuritaires ». Il rappelle que lors des attentats récents, ce sont les caméras qui ont permis de visualiser rapidement les gens.

Madame DAUGU indique que ces dispositifs n'ont rien empêché.

Madame RENIER répond que cela en évitera beaucoup d'autres.

Madame DAUGU précise qu'elle est d'accord sur la légitimité des caméras en certains points sur Aubigny (déchetterie, centre technique ...).

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (26 voix Pour et 3 voix Contre) ;

> Syndicat d'Énergie du Cher SDE 18 – Travaux d'éclairage public rue des Foulons

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement suivant des travaux d'éclairage public à réaliser par le SDE 18 rue des Foulons :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ Dossiers d'étude d'éclairage public	120,00 €	5 410,70 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Conventions de passage	140,00 €	
✓ Dossier récolement pour facturation	80,00 €	
✓ 9 lanternes suspendues, 32 LD blanc chaud 3000°K, appareillage électronique bi-puissance	4 406,00 €	
✓ 9 consoles murales suspendues	1 503,00 €	
✓ 9 raccords oscillants	270,00 €	
✓ Pose 9 lanternes sur PBA ou façade	1 890,00 €	
✓ Pose 9 consoles sur façades	405,00 €	
✓ Pose 9 crosses sur PBA ou support bois	405,00 €	
✓ Dépose 8 foyers E.Public	360,00 €	
✓ Confection remontées aéro-souterraines 1	106,40 €	
✓ 3 G 10 mm ² (32 ml)	91,20 €	
✓ Déroulage câble EP sous fourreau (32ml)	44,80 €	
	10 821,40 €	

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN précise qu'il s'agit uniquement des travaux d'éclairage public et non des travaux de mise en valeur de la rue.

> Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne

Madame RENIER rappelle que la mutualisation doit permettre aux collectivités de se dégager des marches de manœuvre en empêchant les doublons. Chaque EPCI doit élaborer un schéma de mutualisation. La CDC a donc organisé des réunions et des ateliers de travail.

Madame le Maire indique que le rendu de ces ateliers sous forme de rapport de présentation du schéma de mutualisation n'est pas chiffré alors que la circulaire reçue de la préfecture prévoit que ce rapport *détaille et chiffre le projet de l'EPCI et ses communes, entendent mettre en œuvre au cours de la mandature au moyen des différents instruments mis à leur disposition par la loi. Il décrit l'organisation retenue, ses conséquences particulièrement en matière d'effectifs et de dépenses de fonctionnement, les outils de suivi, le périmètre concerné et le calendrier de mise en œuvre.* Le calendrier de mise en œuvre est présent dans le rapport mais pas le chiffrage.

Des pistes avaient été données pour ce schéma telles que la lecture publique, l'enseignement musical, le service de paie, l'ingénierie fleurissement avec des thèmes communs ou les 0 pesticides, les équipements nautiques : s'interroger et chiffrer le déplacement du maître-nageur vers l'étang du puits, les équipements sportifs.

Madame RENIER indique que le schéma réalisé par le Pays Léonard lui paraît un bon exemple. Il fait apparaître un chiffrage précis, des cartes définissant les périmètres respectifs de chaque mutualisation ...

Elle conclut que le schéma présenté par la Communauté de Communes ne lui semble pas abouti.

Monsieur GRESSET regrette que le travail en atelier ne soit pas retranscrit dans ce rapport. Il semble qu'il s'agit d'un rapport bateau sans consistance. Il ne comporte pas d'exemple précis.

Madame RENIER rappelle qu'elle avait évoqué notamment le service de paie susceptible d'être mutualisé, que lorsqu'elle a proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste à temps partiel pour la bibliothèque afin de recruter une personne formée, elle avait en amont pris l'attache d'autres communes ne disposant pas de ce type de personnel. Pour ce qui concerne la piscine, il existe des réticences mais il s'agit d'un vrai sujet.

Monsieur GRESSET indique qu'il a été demandé au bureau chargé de l'élaboration de ce document d'annuler la créance correspondante au vu du contenu du document présenté.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de se prononcer contre le projet de schéma de mutualisation dans la présentation actuelle qui ne comporte pas d'élément quantitatif ni d'impact financier de la mise en œuvre du schéma proposé.

Madame RENIER précise que lors de la prochaine réunion de la Communauté de Communes, si la commune d'Aubigny est seule à voter contre ce projet, le schéma est susceptible d'être adopté.

> Décision modificative de crédits n° 4 au Budget Primitif 2015 de la Commune

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications à apporter au budget primitif 2015 afin de transférer une dépense inscrite initialement en section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Madame RENIER indique que l'opération de travaux du château indiquée dans le projet de délibération initiale a été annulée et sera revue au moment du budget afin d'avoir une vision plus globale. Cette inscription avait été effectuée à la demande du Conseil départemental pour le dossier de demande de subvention.

> Remise gracieuse au profit de l'Eurl du Camping des Etangs

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 voix Contre, d'accorder une remise gracieuse de loyer d'un montant de 1 098,65 € HT au profit de la SCI des Etangs, s'appliquant à la période de négociations s'étant déroulée entre le 1^{er} Octobre et le 13 Novembre 2015, soit 43 jours x 25,55 € HT.

Madame DAUGU indique que les votes contre ce projet sont dus au désaccord sur le principe de vendre le camping.

> Ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour l'opération de mise en sécurité du château des Stuarts

Madame RENIER indique que cette autorisation de programme est reportée au budget primitif 2016.

> Ecole de musique d'Aubigny – Solde de subvention 2015 et subvention prévisionnelle 2016

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de déterminer le solde de la subvention à verser à l'association Ecole de Musique d'Aubigny pour l'année 2015, sur présentation des comptes de résultats fournis par l'association :

✓ 75 % du salaire de direction chargé : 50 746 € x 75 % = 38 059,50 €

✓ Forfait jeune musicien : 180 € x 40 enfants = 7 200 €

Soit un total de 45 259,50 € arrondi à 45 260 €, ne dépassant pas les recettes « cotisations et produits des cours » encaissés par l'association.

Le solde restant à verser est fixé à :

45 260 € - 40 814 € (20 407 € x 2 acomptes) = 4 446 €

- de fixer, selon les termes de la convention, le montant de la subvention prévisionnelle 2016 de la manière suivante :

✓ 75 % du salaire de direction chargé : 5 238 € x 75 % = 3 928,50 €

✓ Forfait jeune musicien : 180 € x 50 enfants = 9 000 €
Soit un total de 47 428,50 € arrondi à 47 429 €, ne dépassant pas les recettes « cotisations et produits des cours » estimées pour la saison 2015-2016 à 52 775 €.

Le règlement s'opérera selon la convention :

- 1^{er} acompte de 45 %, soit 21 343 € à verser au mois de Janvier 2016
- 2^{ème} acompte identique versé au mois d'Avril 2016
- solde ajusté sur présentation des comptes de l'association en fin d'année selon les termes de la convention.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame MALLET indique que les effectifs sont en augmentation.

> **Affiliation au dispositif chèque emploi-service universel (CESU)**

Madame GRESSIN indique qu'un seul service communal peut recevoir ce mode de paiement, il s'agit des accueils périscolaires du matin et du soir. Elle précise qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour le service d'accueil périscolaire communal.
- **d'autoriser** la Commune d'Aubigny-sur-Nère à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU)
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents à cet effet.

> **Ouvertures dominicales**

Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une disposition de la loi Macron qui permet au maire d'autoriser les commerces à ouvrir douze dimanches ou jours fériés par an au lieu de cinq jusqu'ici.

Madame BUREAU indique qu'une réunion a été organisée avec les chefs d'entreprises de magasins de plus de 400 m² afin de déterminer les dates auxquelles ils auront la possibilité d'ouvrir leurs établissements le dimanche. Les dates doivent être arrêtées par délibération avant le 31 décembre prochain. A défaut de délibération avant cette date, aucune ouverture de dimanche ne pourra être autorisée en 2016.

Elle ajoute que la commune doit rappeler au personnel qu'il doit être volontaire et rémunéré à la juste valeur de son travail, c'est-à-dire le temps normal augmenté de 50 %.

Madame RENIER précise que la plupart de ces magasins n'ouvriront pas ces douze dimanches hormis les dimanches pour les fêtes de fin d'année et peut-être le 14 juillet qui coïncide avec les fêtes franco-écossaises.

Monsieur MELLOT explique que le volontariat dans l'entreprise n'existe pas. Le contrat de travail est un contrat de subordination de l'employeur sur le salarié.

Pour avoir travaillé dans une grande surface, Monsieur MELLOT indique que l'employé travaille le dimanche quand il est prévu sur le planning et qu'en cas de refus, il est remercié. Pour ce qui concerne la rémunération, Monsieur MELLOT précise que la loi ne prévoit rien sur ce point, il convient de se reporter aux conventions collectives qui, pour ce qui concernait son emploi en grande surface, correspondait à une valorisation de 10 % de son salaire.

Il indique que l'utilité d'ouvrir les magasins le dimanche est relative dans la mesure où le magasin était vide l'après-midi.

Il indique que pour ces différentes raisons, il votera contre ce projet de délibération, le dimanche étant pour lui un jour de repos collectif. Le problème fondamental ne porte pas sur le salaire du dimanche mais sur le salaire des autres jours de la semaine qui doit être augmenté.

Madame RENIER répond que la loi Macron avait été votée et que la concertation prévue dans la loi a abouti au projet présenté.

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (21 voix Pour, 5 voix Contre, 4 Abstentions), d'émettre un avis favorable à la liste ci-dessous comportant les douze dates auxquelles les commerces d'Aubigny-sur-

Nère auront la possibilité d'ouvrir au public en respectant les conditions de travail appliquées aux dimanches et jours fériés :

Date	Jour	Date	Jour
28 Mars 2016	Lundi de Pâques	5 Mai 2016	Jeudi Ascension
8 Mai 2016	Dimanche	16 Mai 2016	Pentecôte
14 Juillet 2016	Jeudi	15 Août 2016	Lundi
4 Septembre 2016	Dimanche	1 ^{er} Novembre 2016	Mercredi
11 Novembre 2016	Vendredi	4 Décembre 2016	Dimanche
11 Décembre 2016	Dimanche	18 Décembre 2016	Dimanche

> Admissions en non-valeur

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

REF. TITRE	MONTANT	OBJET	MOTIF D'ADMISSION EN NON VALEUR
T 2015/R-2-148	4,25 €	Solde dû sur repas pris à la cantine scolaire	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
T 2015/R-4-29	6,10 €	2 repas pris à la cantine scolaire	
T 2015/R-2-37	12,20 €	4 repas pris à la cantine scolaire	
T 2014/1246	0,02 €	Solde dû sur portage de repas à domicile	
TOTAL	22,57 €		

> Tarifs communaux 2016

Madame RENIER indique que les tarifs ont été maintenus à leur niveau 2015 pour la plupart d'entre eux.

Toutefois, les tarifs applicables au centre de loisirs qui proposaient jusqu'ici un tarif dégressif pour l'inscription de plusieurs enfants d'une même famille, propose désormais une réduction de 5 € par semaine en cas d'inscription sur plusieurs semaines.

Pour ce qui concerne les tarifs de location de tentes, il est proposé d'ajouter une caution pour éviter les retours d'équipements abîmés ou sales.

La caution pour la location de la friteuse serait ramenée à 100 € mais un forfait nettoyage fixé à 50 €. Pour des questions d'hygiène, le travail de nettoyage est assuré par la commune.

Sur une question de Madame DAUGU, il est précisé que les tarifs de cantine relevant du service des affaires scolaires ont déjà été votés et qu'ils sont par conséquent exclus du vote.

Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), d'approuver les tarifs 2016 proposés.

Madame DAUGU précise que les abstentions sont dues aux tarifs différenciés pour les non albiens à la piscine des Etangs.

> Forfait Jeune 2016

Sur le rapport présenté par Monsieur TASSEZ, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer comme suit pour l'année 2016, le montant du Forfait Jeune attribué aux associations albiennes en fonction du nombre de jeunes adhérents âgés de 6 à 17 ans révolus, dans la limite de deux forfaits par jeune :

ASSOCIATIONS	Proposition 2016
<i>CULTURE – LOISIRS</i>	
Art en Haut Berry	100
Club Photo	100
Ecole de Musique	180
Pipe Band	150
Stuart Music	100
<i>SPORTS avec licence</i>	
ACA Athlétisme	150
ACA Rugby	150
Aéro Club Aubigny	150
Aubigny Equitation	150
ESA Badminton	150
ESA Basket	150
ESA Foot	150
Hand Ball Cher Nord	150
Judo Club	150
Natation	150
Tennis	150
Tennis de Table	150
<i>SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation</i>	
Twirling d'Aubigny/Nère	100
Aubigny Danse	100
Aubi'Gym	100
GAS Danse	100
GAS Modélisme	100

Sur une question de Madame BOUVARD, il est précisé que la différence de montant de forfait jeune alloué à l'École de Musique et à Stuart Music est justifiée par le fait que l'école de musique dispose de professeurs diplômés, d'une convention de partenariat, et qu'elle soumet ses élèves au passage d'examens et de concours.

Madame MALLET explique que l'association Stuart Music a demandé la possibilité d'intégrer l'école de musique mais que la fusion n'a pas pu être effective. En effet, un professeur de Stuart Music était rémunéré directement par les élèves et a souhaité conserver ses élèves. L'association Stuart Music est donc maintenue en activité pour ce professeur mais les autres élèves et professeurs ont intégré l'école de musique.

Il ne reste qu'un élève au sein de Stuart Music, les autres ayant rejoint l'école de musique et relevant donc du forfait jeune fixé à 180 €.

> Contrat Enfance Jeunesse

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (27 voix Pour et 2 Abstentions) :

- d'approuver le renouvellement pour une période de quatre ans couvrant les années 2015 à 2018 le contrat-enfance-jeunesse signé entre la Commune d'Aubigny, la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, et la Mutualité Sociale Agricole.

- de prendre acte des actions prises en compte dans le cadre dudit C.E.J. pour la Commune d'Aubigny sur Nère comprenant : la halte-garderie Kangouroule, la crèche Kilts et Culottes Courtes,

l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, l'accueil de loisirs ados, l'accueil de loisirs petites vacances, l'accueil périscolaire, les séjours été et hiver ainsi que le poste de coordonnateur jeunesse.

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame DAUGU demande les raisons pour lesquelles la cantine scolaire n'est pas intégrée au contrat enfance jeunesse. Cela permet de fonctionner au quotient familial et lors d'impayés, l'aide aux familles versées par le CCAS peut être récupérée par l'intermédiaire de la CAF.

Madame RENIER rappelle que la municipalité n'est pas favorable au quotient familial qui est un prérequis pour apparaître au contrat enfance jeunesse.

> Attribution d'une subvention pour restauration de façade

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer à Madame Catherine CHAMPAULT, une subvention pour travaux de gros entretien réalisés sur la façade de l'immeuble lui appartenant 1 rue des Foulons, cadastré section AW n° 152, calculée de la manière suivante : $45,38 \text{ €} \times 25 \text{ m}^2 / 2 = 567,25 \text{ €}$

> Attribution d'une subvention au profit du Téléthon

Monsieur PARKITNY indique que les comptes du Téléthon font ressortir cette année une somme de 12 135 € à laquelle il faut ajouter 1 000 € versé par Isa Groupe, 50 € restant à verser par l'ESA Tennis de Table et 150 € versés par l'APPEL Sainte-Sologne. Si le projet d'attribuer une subvention de 1 000 € au profit du Téléthon est voté, on atteindra 14 335 €.

Madame RENIER explique que lors de la cérémonie de clôture du Téléthon, Achora a proposé d'accompagner cette cérémonie en donnant un mini-concert pour participer au Téléthon. Elle ajoute que la prestation présentée était de qualité. Par ailleurs, cette année, il n'y a pas eu de repas organisé à la salle des fêtes, repas qui entraînait des frais.

Au vu du concert donné par Achora et de la diminution des frais suite à la suppression du repas, Madame RENIER a proposé de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Française contre les Myopathies au profit du Téléthon 2015.

Le Conseil municipal approuve ce versement à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame RENIER indique qu'une communication sera réalisée sur le passage de la télévision numérique terrestre à la haute définition.

2 – Un accident dramatique s'est produit dans la nuit de vendredi à samedi à la hauteur du passage à niveau avenue de l'hippodrome de vogüé. Madame RENIER précise qu'il n'y a aucun lien avec l'accident survenu cet été au même endroit.

Madame le Maire demande au Conseil départemental que des mesures soient mises en place (chicanes ou plots) pour réduire la vitesse des véhicules afin de protéger l'entrée du collège.

Monsieur TURPIN indique que malgré les nombreux moyens mis en place, les automobilistes stationnent régulièrement sur la route.

3 – Calendrier des manifestations :

Samedi 19 Décembre 2015	Eglise St-Martin	Concert de Noël des professeurs de l'Ecole de Musique
Vendredi 1 ^{er} Janvier 2016 à 18 H	Centre ville	Animation pyrotechnique et vœux de Madame le Maire à la population

Lundi 4 Janvier 2016 à 18 H 30	Salle des fêtes	Vœux de la Municipalité à la population
Samedi 9 Janvier 2016 à 14 h 30	Salle des fêtes	Loto organisé par la Pétanque albinienne
Dimanche 10 Janvier 2016 à 15h	Salle des fêtes	Matinée dansante organisée par Aubigny Cyclotourisme Marche VTT
Jeudi 21 Janvier 2016 à 13 h 30	Salle des fêtes	Spectacle en langue anglaise organisé par le Collège Gérard Philipe
Jeudi 21 Janvier 2016 à 20 h	Cinéma	Documentaire allemand « Derrière le mur la Californie » - Partenariat commune d'Aubigny et Comité de jumelage Aubigny-Vlotho
Samedi 23 Janvier 2016 à 18 h 30	Salle des fêtes	Loto organisé par l'association des traumatisés crâniens et leurs familles de la région Centre
Dimanche 31 Janvier 2016	Salle des fêtes	Burns Day organisé par le Comité de Jumelage Haddington

4 - Calendrier des réunions :

Jeudi 21 Janvier 2016 à 18 h 30	Salle des Commissions	8° Commission
Jeudi 28 Janvier 2016 à 20 h 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

5 – Madame RENIER donne lecture aux membres du Conseil municipal des vœux adressés par la ville de Vlotho et demande que ces vœux soient publiés sur le site de la ville.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.